



COMMUNE DE LONGIROD

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objet pouvant être dispensés d'enquête publique
(RLATC 72d)

Dispense n°

(A remplir par la commune)

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) :

Adresse : N° :

Mobile : Mail :

Parcelle n° : N° ECA :

Surface parcelle : m² Note au recensement architectural :

Année de construction :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans :

Adresse :

Description de l'ouvrage :

.....

Nature des travaux (1 seule coche possible)

- Nouvelle construction Transformation Agrandissement
 Démolition partielle Démolition totale Rénovation
 Changement d'affectation ; indiquer l'affectation actuelle :

Adjonction (= ouvrage accessoire non cadastrable ou non assurable auprès de l'ECA, qui ne peut pas être construit pour lui-même comme création d'un escalier extérieur, d'un balcon, d'une ouverture en toiture ou en façade)

Estimation des travaux : CHF

Abattage prévu d'arbres ou de haies : NON OUI

C. DEMANDE DE DISPENSE D'ENQUÊTE

Le propriétaire précité demande l'autorisation de construire, sans mise à l'enquête publique, les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Longirod Date :

Signature(s) Propriétaire(s) : Signature(s) Auteur(s) des plans :

Attestation des voisins (propriétaires et locataires) directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n : Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :



DIRECTIVES POUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (Objets dispensés d'enquête publique)

La municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets, pour autant qu'aucun intérêt prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins. Elle est seule compétente pour se déterminer sur l'obligation ou non de mettre un projet à l'enquête publique.

Peuvent notamment être exemptés d'enquête publique les objets suivants :

- **Cabane de jardin / Réduit à outils**
- **Garage / Couvert à voitures / Place de stationnement**
- **Chemin d'accès privé**
- **Piscine non couverte**
- **Fontaine, bassin**
- **Clôture fixe ou mur de clôture**
- **Cheminée extérieure**
- **Capteurs solaires / Fenêtre du type Velux (ne dépassant pas une surface de 0,5 m²)**
- **Ouvrage lié à l'utilisation des énergies renouvelables**
- **Antenne réceptrice privée ou collective de petites dimensions**
- **Travaux de transformation de minime importance d'un bâtiment existant (rénovation, reconstruction, agrandissement, création d'un avant-toit, d'un balcon, d'une saillie, d'une isolation périphérique, d'une rampe d'accès, de châssis rampants, véranda)**
- **Travaux d'aménagements extérieurs (modification de minime importance de la topographie d'un terrain, excavations, travaux de terrassement)**



DOCUMENTS A FOURNIR

Pour un objet dispensé d'enquête publique, la demande d'autorisation doit comprendre les documents suivants, **en 3 exemplaires** :

- **Demande de permis de construire, dûment remplie, avec indication du coût de la construction** (www.longirod.ch ou auprès du greffe municipal)
- **Extrait cadastral récent ou copie d'un ancien plan de situation avec report du projet coté à l'échelle et distances aux limites de propriété à l'échelle 1/500^{ème}**
- **Plan, coupe et façade cotés du projet à l'échelle 1/100^{ème}** (indiquer en jaune les parties à démolir et en rouge les parties à construire, **(les plans doivent être signés par les propriétaires et l'auteur des plans)**)

La Municipalité se réserve le droit d'exiger une enquête publique si elle le juge opportun. Les dossiers incomplets ou non conformes seront retournés.

Le Greffe municipal se tient volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Administration communale :

Pour toute information vous pouvez nous joindre :

Par tél : 022.368.16.56

Par email : greffe@longirod.ch

ouverture mardi 17h30-19h30 et vendredi 8h30-11h30